

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION** n°38/2011**OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE
D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA CASA**

Conseillers en exercice	: 22
Présents	: 18
Excusés	: 4
Pouvoirs	: 3
Votants	: 21

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2011

L'an deux mille onze, le mercredi vingt-huit septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le seize septembre 2011, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAURIN, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Emmanuel DELMOTTE, Christian GORACCI, Marie-Anne ROUAN, Aline ZANI, Adjoints,
Mesdames, Messieurs : Sébastien BALZANI, Jacques BARRERE, Jean-Marie BELLONE, Pierre BRANCATO, Marie-Christine DEGLI INNOCENTI, Maurice ELSTUB, Martine LIPUMA, Jeannot MANCINI, Laurence MARGAILLAN, Françoise RICORD, Marie-Christine SARFATI, Isabelle TOSELLO, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Hélène GARDET qui a donné pouvoir à Laurence MARGAILLAN, Danièle MAINCENT, Claudine NAVARRO qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Heldwige QUEMY qui a donné pouvoir à Isabelle TOSELLO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien BALZANI

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier reçu le 19 août 2011, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis transmet, en application de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'exploitation du service public d'élimination des déchets pour l'année 2010.

Le Décret n° 2000-404 en date du 11 mai 2000 qui fait l'obligation aux Maires de présenter à leur Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets quel que soit le mode d'exploitation de ce service.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après avoir délibéré,

PREND ACTE des données du rapport

Adopté à l'unanimité.

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Pierre MAURIN.